

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 22 juin 2023

Direction Education, Jeunesse, Politique de la ville – N° 11.05.2023.74

Objet : Cérémonie des diplômés 2023 – Convention avec le Rectorat pour disposer des informations relatives aux lauréats de l'année – Signature - Autorisation

Date de la convocation : 14 juin 2023

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 27

PRESENTS :

M. Frédéric MARCHE, Mme Fabienne TELLIEZ, M. David BEAUCOUSIN, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, MM. Rachid ARBI, Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Mmes Sylvie OMONT, SALL Coumba, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mmes Laetitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE, M. Ibrahim DEM.

POUVOIRS :

Madame Monique COLOMBOTTI a donné pouvoir à Monsieur Fabrice BERTHOU.

Monsieur Infali DABO a donné pouvoir à Madame Coumba SALL.

Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Frédéric LEBALLEUR.

Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Stéphane FAUCHE.

Madame Corine PALMENTIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MARCHE.

Madame Clélia DENOS a donné pouvoir à Monsieur Ibrahim DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean David HOUNKPATI

RAPPORTEUR : David BEAUCOUSIN

Vu :

- Les éditions précédentes de la cérémonie municipale mettant à l'honneur les diplômés de la Ville.
- Le courrier en date du 06 juin 2023 adressé au rectorat sollicitant la transmission de la convention permettant à la Ville de disposer de leurs résultats.

Fort du succès des précédentes éditions de la cérémonie des diplômés, la municipalité propose de reconduire celle-ci en 2023.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Cérémonie des diplômés 2023 - Convention avec le Rectorat pour disposer des informations relatives aux lauréats de l'année - Signature - Autorisation.

Date de transmission de l'acte : 23/06/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 23/06/2023

Numéro de l'acte : 11-05-2023-74 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20230622-11-05-2023-74-DE

Date de décision : 22/06/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.6. Emploi-formation professionnelle

Pour rappel, l'objectif de cet évènement est de recevoir l'ensemble des cléonnais nouvellement diplômés, selon les niveaux de formation suivants :

- Brevet,
- CAP,
- Baccaauréat professionnel,
- Baccaauréat général,
- Baccaauréat technologique,
- Brevet de technicien supérieur,
- Licence,
- Master,
- Classe préparatoire aux grandes écoles

Cette cérémonie a vocation à remercier et encourager la jeunesse de notre territoire. Elle a également pour objectif d'informer et de promouvoir auprès des lauréats les actions portées par la commune et le secteur associatif dans les domaines de l'éducation, la jeunesse, l'insertion et l'emploi.

Afin d'obtenir la liste des lauréats, il est nécessaire de conventionner avec le rectorat et de contacter les différents centres de formation.

La convention proposée par le rectorat fixe les conditions de transmission et d'utilisation des données des lauréats.

Le Conseil Municipal, après délibération,
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la réutilisation des informations figurant dans les listes de résultats d'examens par les collectivités territoriales (en attente de réception).

Pour copie conforme,

Cléon, le 22 juin 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



